

FRANSYLVA 35
Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Ille et Vilaine

Être écouté et conseillé dans vos démarches

Être défendu et représenté dans la défense de vos intérêts

Être informé par le journal trimestriel Forestiers d'Ouest et par mail en cas de besoin

Être assuré pour votre Responsabilité Civile Forestière qui couvre les dégâts occasionnés par vos arbres

Préservez votre forêt...préservez votre liberté de choix de propriétaire forestier !

N'attendez plus ! les risques encourus sont trop importants !

Avec le Syndicat forestier, défendez les intérêts de la forêt privée

REJOIGNEZ FRANSYLVA 35, LE SYNDICAT DE LA FORÊT PRIVÉE

Une assurance responsabilité civile forestière est incluse dans votre adhésion pour vos parcelles boisées. Vous devez déclarer le nombre d'hectare par commune. Elle est ouverte aux haies de terres agricoles, aux talus, aux étangs forestiers non commerciaux et aux annexes immobilières situées en forêt. Nous contacter pour connaître les conditions. L'adhésion est annuelle et renouvelée par un appel de cotisation en début d'année civile.

Besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter ! email : sfp35@orange.fr . Tél : 02 99 08 64 45

BULLETIN D'ADHESION

Nom, Prénom :

Nom de la structure sociale(si concerné : SCI, GF, GFR...) :

Adresse :

CP VILLE :

Tél fixe : Portable :

Mél :

Déclaration de surface

Commune(s) surfaces boisées	ha	Commune(s) surfaces agricoles	ha
.....
.....
.....
.....
.....
Total surfaces boisées	Total surfaces agricoles

Etangs		Annexes Immobilières		
Commune(s)	ha	Commune(s)	types	surface
.....
.....

Date

Signature

CALCUL DE LA COTISATION AU DOS DU PRESENT BULLETIN

FRANSYLVA 35
Syndicat des Propriétaires Forestiers d'Ille et Vilaine

Contact

FRANSYLVA 35
Maison de l'agriculture
CS 14226
35042 RENNES Cedex

02 99 08 64 45
sfp35@orange.fr

Bordereau à renvoyer à l'adresse ci-dessus
Règlement par chèque à l'ordre de Fransylva35
Ou par virement bancaire
IBAN FR76 1360 6000 2935 9840 7400 049
BIC AGRI FR PP836

CALCUL DE LA COTISATION

FORFAIT..... 32€

Surfaces boisées	ha	X	
-de 0.01ha à 100 ha	1.12€	€
-du 101ha à 500ha	0.92€	€
-du 501ha à 1000ha	0.69€	€
-du 1001ha à.....	0.24€	€
Surfaces agricoles	0.47€	€
Etangs forestiers	nombre	forfait	
-de 0.01 à 1ha	0€	0€
-de 1.01 à 5ha	15€	€
-de 5.01 à 20ha	20€	€
-de 20.01 à 40ha	35€	€
-> à 40ha	100€	€
Annexes immobilières (types)	surface		
.....	24€	€
.....	24€	€

TOTAL A PAYER €